

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 102

Artikel: La graphiste

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272430>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'Etat se plaint de l'abstentionnisme

...mais il décourage celles qui s'intéressent à la politique

Le 14 septembre 1969, la Suisse a vécu un scrutin fédéral qui fut une petite plaisanterie : la participation des électeurs, seuls appelés à voter, a été si faible que le résultat a été acquis par une majorité dérisoire.

Et pourtant la question soulevait des idées générales, il y avait de quoi susciter sinon de larges controverses, du moins un intérêt direct pour l'avenir pays.

En outre, ce même 14 septembre aura involontairement offert au monde un spectacle d'opéra bouffe. Les électeurs zuricols ont octroyé à leurs compatriotes féminines le droit de vote et d'éligibilité en matière communale ; quant aux Schaffhousois, ils ont refusé le moindre des droits politiques aux Schaffhousoises. La Suisse est encore à refuser à ses mères, à ses épouses, à ses filles le droit de se prononcer sur les affaires qui les concernent directement. Et elle en remet le soin à un souverain qui promeut... mais pas toujours.

Cette situation dure depuis plusieurs années et elle menace la valeur du droit de vote, ce qui ne doit pas être négligé dans une démocratie qui se veut moderne, voire, selon l'expression d'André Siegfried, une démocratie-témoin. Le malaise créé par le refus renouvelé et complètement arbitraire d'associer les citoyennes suisses au destin de leur propre pays risque de saper au sein des femmes elles-mêmes, la volonté d'associer aux affaires publiques. Il ne faut pas se leurrer sur l'avenir des droits politiques dans un pays libre et en pleine expansion : chacun se mêle de gagner sa vie et le nombre de ceux que la chose publique attire de façon désintéressée ne cesse de s'amenuiser.

Dans les générations montantes, le problème du « désengagement social » est ouvertement posé. L'autorité établie elle-même, quelle qu'en soit la nature, est remise en question, car l'Etat commence à devenir le Léviathan dénoncé par Hobbes... et par feu le savant W.-E. Rappard, à cause des implications abusives auxquelles la vie actuelle soumet l'individu.

Notre Confédération se prive ainsi volontairement de la collaboration d'une bonne moitié de la population à l'heure où son emprise légale s'appesantit sur un individu qui cherche inconsidérément à échapper. Il y a là un conservatisme mesquin qui pourrait ratatiner la vie politique suisse.

La mercuriale passe avant le suffrage

Depuis près de soixante ans, le combat pour la cause féministe est mené en Suisse romande par un journal mensuel qui se place sur le plan des valeurs pratiques, spirituelles et juridiques. Il y a dix ans, ce journal courut ses colonnes à un comité de consommatoires, afin de lancer un nouvel organe destiné à mener une lutte nécessaire pour l'abaissement des prix et l'élévation de la qualité des biens de consommation courante. Cette heureuse initiative fut couronnée de succès. A telles enseignes que les consommateurs disposent aujourd'hui d'un organe lu par 40 000 lecteurs. Et comme le succès de cet organe a ému les autorités, celles-ci lui accordent toute leur sollicitude en subventionnant son action qui s'exerce avec fruit sur le plan de la mercuriale.

Quant au féminisme lui-même, il atteint les personnes sensibles aux luttes d'idées : les autorités qui avaient reconnu autrefois le caractère d'utilité publique du journal féministe en l'exceptant d'imposte lui en font payer depuis plusieurs années, peut-être afin de mieux assurer sa disparition...

Le matérialisme triomphe

Ainsi le goût des discussions d'idées disparaît avec le sens civique parfois gênant pour le gouvernement. Les évolutions du prix du sucre, des tomates, des produits de toutes sortes résument peu à peu l'essence même des cogitations de nos contemporains. Alors que l'individualisme anarchique semble le danger le plus probable de la société future.

Pour éviter une désagrégation complète du sens civique, pour éviter l'abstentionnisme croissant, ne conviendrait-il pas que les grands partis sortent des chemins battus ? Ne pourraient-on pas abolir les clôtures vénérables mais démodées ?

Et ne pourraient-on pas trouver parmi les candidats et les candidats des êtes d'élite capables d'enthousiasmer la jeunesse pour la rendre sensible aux multiples maux dont notre pays souffre : l'isolement des vieillards, des malades, la construction de routes alpestres, l'aide aux réfugiés en Suisse, etc. La jeunesse de notre pays tend à se séparer de la communauté nationale dont les femmes sont retranchées sur le plan politique. Il viendra peut-être un jour où, par défaut, complet d'idéal, l'Etat devra forcer l'électeur à voter. Ce jour-là, la démocratie suisse aura vécu : son estomac trop gros aura arrêté net les dernières et vaques pulsations de son cœur.

J. M. L.

(Repris du « Messager social ».)

Elène Faël

dipl. Paris, Vienne, Genève

Lausanne
Tour Bel-Air Métropole
Tél. (021) 22 50 99

CENTRE D'ESTHÉTIQUE CORRECTIVE Pour vos problèmes d'esthétique du visage :

Gamme de peelings-gommages, régénération cutanée, acné, couperose, peaux mixtes, séches, imperfections, rides.

Epilation par spécialistes :
électrique, indolore et définitive
à la cire
cellulite

Les fortes dépenses pour l'aide aux simples d'esprit Se justifient-elles ? Réflexions devant le petit écran

Les femmes aussi

Tel est le titre, on se le rappelle, de la série d'émissions (presque toujours excellentes) d'Eliane Victor à la télévision française.

L'une des dernières, il y a quelques semaines, était consacrée à Mme Golda Meir ; les téléspectateurs ont pu voir le chef du gouvernement israélien dans l'exercice de ses fonctions : présence du cabinet, discours dans différentes assemblées, etc. et aussi entretien avec le journaliste, au milieu d'une journée particulièrement chargée et difficile. Pas de panégryque, mais la présentation de cette femme étonnante, extraordinaire, au travers d'une de ses journées. Personne pour vous dire : voyez ce qu'elle a réalisé et ce qu'elle continue de faire, non, la simple présence de cette personnalité qui ne se livre pas au premier regard mais force l'attention, vous oblige à écouter et à comprendre ; il n'y a, finalement, plus qu'elle sur l'écran, même quand la contestation s'exprime : une telle femme ne peut pas ne pas être critiquée, mais que la critique paraît donc artificielle, futile, en face de cette femme sûre et perspicace !

Pas de tricherie, non plus ; nous sommes loin des mères de famille en mal de « valorisation » qui se mettent à « travailler » en précisant que, pour les enfants, cela ne « pose pas de problèmes »... pour les enfants de Mme Meir, cela en a posé et elle le dit avec cette simplicité qui est un de ses secrets ; oui, ses enfants ont souffert des absences de leur mère, mais celle-ci ne pouvait pas ne pas participer activement à la vie politique et, à longue échéance, elle a gagné la partie sur le plan familial comme à l'échelon national, puisque, devenus adultes, ses enfants ont déclaré avoir été enrichis par les multiples contacts qu'ils ont eus par l'intermédiaire de leur mère, comme par les problèmes de la politique dont ils avaient connaissance grâce à elle.

C'est sur cette note que nous aimerais terminer cette chronique bien fragmentaire, afin de nous rappeler une évidence d'ordre toute pratique : notre façon de vivre, plus que des discours, plus que des paroles, indique à nos proches ce qui compte à nos yeux, ce qui à nos yeux mérite des sacrifices.

J. L.

e) subventions éventuelles à l'atelier protégé et au foyer : Fr. 1000.— par an durant 33 ans 33 000.—

f) rentes de l'A.I., etc., env. Fr. 5000.— en moyenne par an, durant 30 ans 150 000.—

Première variante : dépenses de l'Etat moins revenu de l'activité dans l'atelier protégé Fr. 200.— en moyenne par mois = Fr. 2400.— par an × 32 ans 76 800.—

Montant restant à la charge de l'Etat 370 410.—

Deuxième variante

Fritz reçoit en tant que pratiquement éducable, s'accomplit en 8 ans et la formation professionnelle en un an. Dans la deuxième variante en revanche, l'instruction scolaire et la formation professionnelle seront plus intensives et plus longues, l'instruction dure 10 ans et la formation 2 ans.

La capacité partielle de gain est mise en valeur dans un atelier protégé dans la première variante, tandis que dans la deuxième, et grâce à une meilleure instruction et formation professionnelle, la capacité de gain est portée à plus de 50 % et permet le placement dans l'économie privée. Il n'a pas été tenu compte dans les calculs du fait que, grâce à une aide plus poussée, Fritz est devenu un cotisant des primes de l'A.V.S.-A.I.-R.C. ; il n'est donc plus preneur, mais donneur au sein de l'assurance sociale.

a) sans instruction jusqu'à 6 ans chez ses parents ;

b) à l'école spéciale jusqu'à 16 ans dans la classe des pratiquement éducables de 340 jours de séjour à env. Fr. 36.— par jour de frais effectifs actuels = Fr. 12 240.— par an × 10 ans 122 400.—

c) 2 ans de première formation professionnelle au cours de la « Milchsuppe ». 260 jours de formation à Fr. 16.50 = Fr. 4290.— par an ; 360 jours d'internat à Fr. 10.— = Fr. 3600.— par an × 2 ans 15 780.—

d) à partir de 18 ans séjour dans le foyer parallèlement à l'activité dans l'atelier protégé Fr. 400.— par mois pour pension et logis, Fr. 4800.— par an, en 32 ans 153 600.—

e) subventions éventuelles au home Fr. 360.— par an, en 32 ans 11 520.—

f) pas de rente, parce que capacité de gain de plus de 50 % —

Deuxième variante : dépenses de l'Etat moins revenu deuxième variante de l'activité comme manœuvre dans l'économie privée, en moyenne Fr. 3.40 à l'heure, Fr. 600.— env. par mois = Fr. 7200.— par an pour 32 ans 230 400.—

Montant restant à la charge de l'Etat 72 900.—

Economie de frais en comparaison avec la première variante grâce à une meilleure formation scolaire et professionnelle 297 510.—

Ces chiffres ne parlent-ils pas d'eux-mêmes en faveur d'une aide maximale en faveur des handicapés mentaux ?

La graphiste

APTITUDES REQUISES APPRENTISSAGE

Don pour le dessin. Gout artistique. Imagination développée. Initiative et sens de l'organisation. Sens de la technologie, c'est-à-dire capable de savoir s'il est possible de réaliser ce qu'on a imaginé et dessiné, en fonction des réalisations techniques.

Formation nécessaire avant l'apprentissage. — Avoir terminé sa scolarité et posséder, si possible, une solide culture générale.

Possibilités de formation. — Soit une année de préparation et quatre ans à l'Ecole des Beaux-Arts, soit quatre ans d'apprentissage en atelier.

Age minimum d'entrée en apprentissage. — Seize ans. Cependant, on préférera que l'apprentie graphiste ne commence son apprentissage qu'après avoir poursuivi des études secondaires, par exemple.

Quatrième année. — Etablissement des projets de travaux en arts graphiques appliqués, compte tenu du but et des possibilités d'exécution par rapport au nombre de couleurs et au procédé de reproduction. Exécution de projets de tous genres, près à être employés, pour en-têtes de lettres, cartes commerciales, prospectus, catalogues, annonces, avis de naissance et autre faire-part, affiches, réclames murales, pavillons d'exposition, etc. Exécution de commandes, en combinaison avec la typographie et la photographie. Connaissance professionnelle (papiers, couleurs, styles, écritures, procédés de reproduction), tels que typographie, cliché au trait, monochrome ou polychrome, cliché-simili, gravure sur bois et sur linoléum, lithographie, offset, impression à plat, héliogravure, eau-forte, pointe sèche, rotogravure, prospectus, catalogues, papier commercial, affiches, emballage, marques, étiquettes, timbres.

L'OFFRE ET LA DEMANDE

La demande. — Elle est minime, le marché étant surréal et la profession encombrée. Cependant, avec de la chance, un solide métier et du talent, l'apprentie-graphiste peut trouver du travail, bien que, dans cette branche spécialement, les jeunes gens soient plus favorisés que les jeunes filles et, en général, préférés à elles.

Perspectives d'avenir. — Pour la raison ci-dessus, la jeune graphiste ne pourra pas trop espérer devenir chef d'atelier. Cependant, si elle a de l'envie, elle pourra travailler de façon indépendante et avoir son propre atelier.

Syndicat défendant la profession. — On n'est pas protégé par un syndicat, mais il existe des associations telles que le B.G.G. pour les graphistes indépendants et qui organisent des concours d'affiches ou de timbres.

L'offre. — Un métier passionnant pour une jeune fille, mais surtout quand il touche à l'illustration en général. Car la graphique pure est moins du ressort de la graphiste que du graphiste.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Horaire. — Quarante-quatre heures par semaine.

Vacances. — Trois semaines par an.

Salaire. — Base d'environ 700 fr. par mois et maximum d'environ 2000 fr. par mois (salaire du chef d'atelier).

Avantages sociaux. — Dépendant des maisons qui engagent, mais ils sont assez aléatoires. Il n'existe eu tout cas pas de caisses de retraite...

FRAISSE & C°

TEINTURERIE GENÈVE

Magasins :

Terreaux-du-Temple 20 Tél. 32 47 35
Rue Michel-du-Crest 2 Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21 Tél. 36 77 44

Magasin et usine :
Rue de Saint-Jean 53 Tél. 32 89 58

SERVICE A DOMICILE



CAISSE CANTONALE D'ASSURANCE POPULAIRE - NEUCHATEL

Toutes combinaisons d'assurance sur la vie
Assurances mixtes à tarif réduit pour les personnes du sexe féminin. Combinaison spéciale pour les jeunes mariés.

Institution neuchâteloise du droit public, créée pour encourager l'assurance et la prévoyance dans le canton.

AGENCES GÉNÉRALES : 1, RUE DU MOLE, NEUCHATEL Tél. (038) 5 73 44
34, AV. L.-ROBERT, CHAUX-DE-FONDS (039) 2 69 95